

### Info à la Une

# Les premières baisses se font sentir sur la taxe d'habitation

L'annonce du candidat Emmanuel Macron avait beaucoup fait parler d'elle : la suppression progressive de la taxe d'habitation commence dès cet automne pour de nombreuses communes.

L'annonce du candidat Emmanuel Macron avait beaucoup fait parler d'elle : la suppression progressive de la taxe d'habitation commence dès cet automne pour de nombreuses communes.

En 2020, la taxe d'habitation aura disparu pour 80 % des foyers français. C'était la promesse d'Emmanuel Macron lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle. Cette suppression doit se dérouler sur 3 ans, et la première baisse de 30 % doit intervenir dès cette année.

### Qui est concerné ?

En France, 28 millions de foyers sont censés être redevables de la taxe d'habitation. Et sa suppression doit concerner 80 % des ménages.

Néanmoins, sur ces 28 millions de foyers, cinq millions d'entre eux ont été exonérés de cette taxe en 2017, en raison de faibles revenus. Il reste donc 17 millions de foyers concernés par la baisse de 30 %.

### Quel doit être le revenu de référence ?

Pour savoir si vous faites partie des ménages concernés par la baisse de 30 % applicable dès cette année, il faut vous replonger dans le revenu de référence que vous avez déclaré en 2017. Si celui-ci est inférieur à 27 000 euros pour une personne seule, ou 43 000 euros pour un couple, vous êtes alors concerné par la baisse.

### La baisse est-elle exactement de 30 % ?

La loi de finances votée en fin d'année dernière le prévoit en tout cas dans ces termes. La mesure doit d'ailleurs coûter plus de 3 milliard d'euros à l'Etat. Néanmoins, en sortant votre calculatrice, il est possible que vous constatiez une baisse inférieure à ce chiffre. Tout dépend en effet du taux d'imposition décidé par votre commune lors du vote de son budget annuel de fonctionnement. Si celui-ci a augmenté l'an dernier, la baisse de la taxe d'habitation sera alors légèrement inférieure à 30 %. Le gouvernement a enfin promis que la taxe d'habitation sera définitivement supprimée pour tous les foyers français en 2021.

